



# Règlement tournoi féminin interdépartemental Du Samedi 24 mai 2014 à Saint-Denis

Les Comités Départementaux et les Commissions de Développement Féminin de la Seine Saint Denis et du Val d'Oise organisent un tournoi homologué réservé aux joueuses licenciées traditionnelles et promotionnelles, de Poussines à Vétérans, des deux départements.

Attention, si une joueuse est licenciée promotionnelle et s'inscrit au tournoi, sa licence sera transformée automatiquement en licence traditionnelle.

Date de l'épreuve : Samedi 24 mai 2014

Lieu de l'Epreuve : Salle La Raquette – rue du 19 mars 1962 – 93200 SAINT-DENIS

# **Article 1 - Organisation sportive**

# Le tournoi comporte 4 tableaux :

Tableau A: Joueuses < 1500 points</li>
Tableau B: Joueuses < 1100 points</li>
Tableau C: Joueuses < 800 points</li>

• Tableau D: Joueuses de -11, -12 et -13 ans, nées de 2001 à 2003 et après.

# **Article 2 - Horaires Prévisionnels**

Tableaux	Début de pointage	Fin de pointage	Début de la compétition
Tableau A (<1500 pts)	12 h 30	13 h 15	13 h 30
Tableau B (< 1100 pts)	13 h 30	14 h 15	14 h 30
Tableau C (<800 pts)	12 h 30	13 h 15	13 h 30
Tableau D (Jeunes)	15 h 00	15 h 45	16 h 00
-11, -12 et -13 ans			

# Article 3 - Présentation de la licence

- 1) La joueuse doit présenter sa licence comportant la mention « certificat médical présenté ».
- 2) Si cette mention ne figure pas sur la licence, elle doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- 3) Si elle ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière de 10 € est appliquée. Elle est toutefois autorisée à jouer si elle peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'elle est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issus de la base fédérale (SPID).
- 4) Si la mention « ni entraînement, ni compétition » y figure, elle devra également fournir un certificat en cours de validité.
- 5) Seule la vignette licence signée de la joueuse est acceptée. L'exemplaire du talon licence club ne sera pas accepté.
- 6) Les personnes figurant sur le « banc », à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaire d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

# Article 4 - Règles du jeu

Les rencontres se joueront avec des balles blanches homologuées.

La tenue sportive règlementaire est obligatoire ; pas de tenue de couleur blanche.

Toutes les parties se joueront au meilleur des cinq manches.

Le forfait d'une joueuse sera prononcé 5 minutes après l'appel de son nom.

### **Article 5 - Déroulement sportif**

Les poules seront constituées de X joueuses à partir des points licence de 2<sup>ème</sup> phase. En cas d'égalité de point/Classement, les joueuses seront départagées par un tirage au sort. Dans la mesure du possible, il sera évité que deux joueuses ou plus d'un même club se retrouvent dans la même poule. Dans le cas d'une impossibilité, les joueuses d'un même club se rencontreront au 1<sup>er</sup> tour de poule.

Les deux premières de chaque poule seront qualifiées pour le <u>tableau final à élimination directe</u>. Le placement des joueuses dans le tableau se déroulera comme suit :

- La 1ère de la poule 1 en n° 1; la 1ère de la poule 2 en n° 2; la 1ère de la poule 3 en n° 3; la 1ère de la poule 4 en n° 4, etc.
- Les deuxièmes de chaque poule seront placées par tirage au sort intégral dans le demi-tableau opposé à leurs premières respectives.
- Il sera tenu compte des appartenances à un même club pour le premier tour du tableau.

Selon le nombre d'engagées, un tableau « consolante » pourra être envisagé.

Les participantes ne pourront s'inscrire que dans deux tableaux maximum, avec la restriction que ces deux tableaux ne débutent pas aux mêmes horaires.

Exemple possible d'inscription : A et B ; A et D ; B et C ; C et D.

Seules les benjamines évoluant en Nationale 1 du critérium fédéral et titulaire d'une autorisation de quadruple sur-classement peuvent participer aux tableaux A, B et C.

#### **Article 6 - Arbitrage**

Les joueuses seront amenées à arbitrer des rencontres de poules, ainsi que des rencontres du tableau à l'appel de leur nom par le juge-arbitre.

#### Article 7- Annulation de tableau

Un tableau sera supprimé s'il y a moins de 8 joueuses inscrites. Il sera alors possible de reporter son inscription sur un autre tableau.

Le tableau « jeunes, moins de 13 ans » sera maintenu, quel que soit le nombre d'inscrites

#### **Article 8 - Inscription**

Les inscriptions sont à adresser <u>par courrier au plus tard le 16 mai 2014</u> accompagnées du droit d'engagement à savoir, 5 € par joueuse, quel que soit le nombre de tableaux disputés (chèque à l'ordre du CD93TT) à :

Toute joueuse souhaitant s'inscrire sur place pourra le faire à condition de se présenter 30 minutes avant le début des tableaux.

# Article 9 - Récompenses

La dotation du tournoi s'élève à environ 700 €.

Les quatre premières de chaque tableau seront récompensées par des bons d'achat Tir Groupé suivant le tableau ci-dessous :

Tableau	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> ex-aequo
A: < 1500	60€	40 €	20€
B:<1100	60€	40€	20€
C: < 800	60€	40€	20€
D:-11,-12 et-13 ans	60€	40 €	20€

Ainsi qu'un trophée aux 4 premières de chaque tableau.

Les organisateurs se réservent le droit de diminuer le montant de la dotation de chaque tableau, si le nombre d'inscrites est insuffisant.

### Article 10 - Disposition spéciale

Le juge-arbitre sera le seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires pour un bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel. Il sera assisté d'un adjoint pour la gestion du « SPIDD ».

# Article 11 - Responsabilité

Le club organisateur et les Comités de la Seine Saint Denis et du Val d'Oise déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, pertes, vols ou tout incident survenu au cours du tournoi, dans l'enceinte du complexe sportif.

#### Article 12 - Coefficient du tournoi

Le coefficient du tournoi pour le calcul des points/classement est de 0,50.

# **Article 13 - Cartons disciplinaires**

Les cartons disciplinaires infligés lors du tournoi sont rattachés aux compétitions dites « autres compétitions individuelles », article 1-5 des règlements fédéraux.

Responsable de la compétition Cathy MASSELOT-REDOLFI

Mail:cdf@cd93tt.fr

Juge-arbitre Jacques BERNADAT

Juge-arbitre adjoint au SPIDD Charles-Henri BOICHEROT

Date de clôture des engagements le 16/05/2014

Possibilité d'inscription sur place entre 12 h 30 et 13 h 15